

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

---

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 370

présenté par  
M. Poisson

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 29.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a aucune raison pour que les heures abondées ne soient pas prises en compte dans le CPF.